



CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Snceel
166 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Paris, le 5 janvier 2023

Objet : Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mercredi 18 janvier 2023

Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire de l'association Snceel. Celle-ci aura lieu le mercredi 18 janvier 2023 à partir de 9 heures 30 au Palais des Congrès d'Issy, 25 avenue Victor Cresson, 92130 Issy les Moulineaux.

Les délibérations arrêtées par un vote électronique porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 janvier 2022 ;
- Rapport d'activité ;
- Présentation des comptes et rapport du commissaire aux comptes ;
- Présentation du budget prévisionnel ;
- Présentation des cotisations 2023/2024 ;
- Élection du conseil d'administration.

Vous êtes également convoqué à l'assemblée générale extraordinaire de l'association Snceel. Celle-ci aura lieu le mercredi 18 janvier 2023 à partir de 11heures45 au Palais des Congrès d'Issy, 25 avenue Victor Cresson, 92130 Issy les Moulineaux.

- Modifications des statuts de l'association

Nous vous rappelons aussi quelques dispositions des statuts et du règlement intérieur de notre organisation professionnelle.

1. L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres de l'association sont présents ou représentés, adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2022 (quorum).
2. Le droit de participer aux assemblées est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 31 décembre 2022.
3. Votre présence à ces assemblées générales est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix. Le pouvoir sera donné sur la plateforme dédiée.
4. Tous les pouvoirs doivent être donnés au plus tard **le 17 janvier 2023 à 12h00**.
5. Le mercredi 18 janvier 2023, les votes auront lieu à l'aide d'un boîtier électronique. Ces boîtiers vous seront remis à votre arrivée. Veuillez noter qu'au-delà de **9h45**, ils ne seront plus distribués.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Collègue, nos salutations les plus cordiales.

Vivien Joby
Président

